



Liste rouge régionale de la flore vasculaire



Commande de l'État (MEDDE ex MEEDDAT) à la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (2008)

« Proposer une méthodologie de définition des listes d'espèces réglementées par le biais, notamment de la rédaction d'une synthèse et de propositions pour la flore. »

Démarche générale élaborée par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (2009) validée par le Conseil national de protection de la nature (CNP) et présentée pour avis aux différents Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN).

Première étape de cette démarche : réalisation de listes rouges régionales

Utilisation de la méthodologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour la réalisation des listes rouges régionales



Méthodologie d'élaboration de la Liste rouge de la flore vasculaire de la région Auvergne





Élaboration du catalogue floristique et de la Liste rouge

Pour élaborer la Liste rouge, le CBN du Massif central s'est entouré d'un groupe régional d'experts réunis au sein d'un Comité régional d'évaluation de la Liste rouge régionale

Etape 1

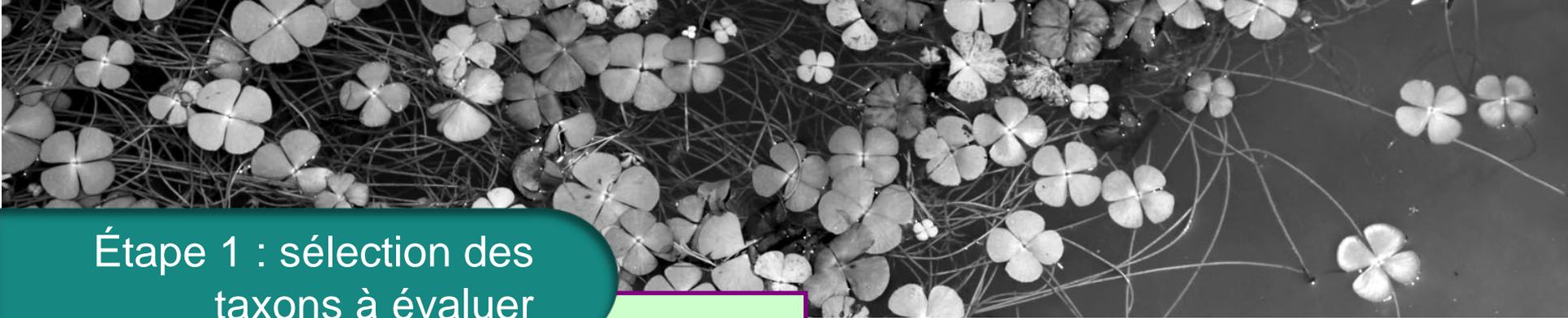
- **Sélection des taxons à évaluer (réalisation du catalogue floristique)**

Etape 2

- **Compilation des données disponibles, examen des critères proposés par l'UICN et attribution des cotations de menace UICN**

Etape 3

- **Élaboration de la Liste rouge régionale**



Étape 1 : sélection des taxons à évaluer

Compilation des données :

- biblio + terrain
- actuelles et anciennes

Catalogue floristique
complet de la région

Taxons :

- non indigènes (archéophytes exclus)
- hybrides
- statut taxonomique très douteux

Taxons non évalués

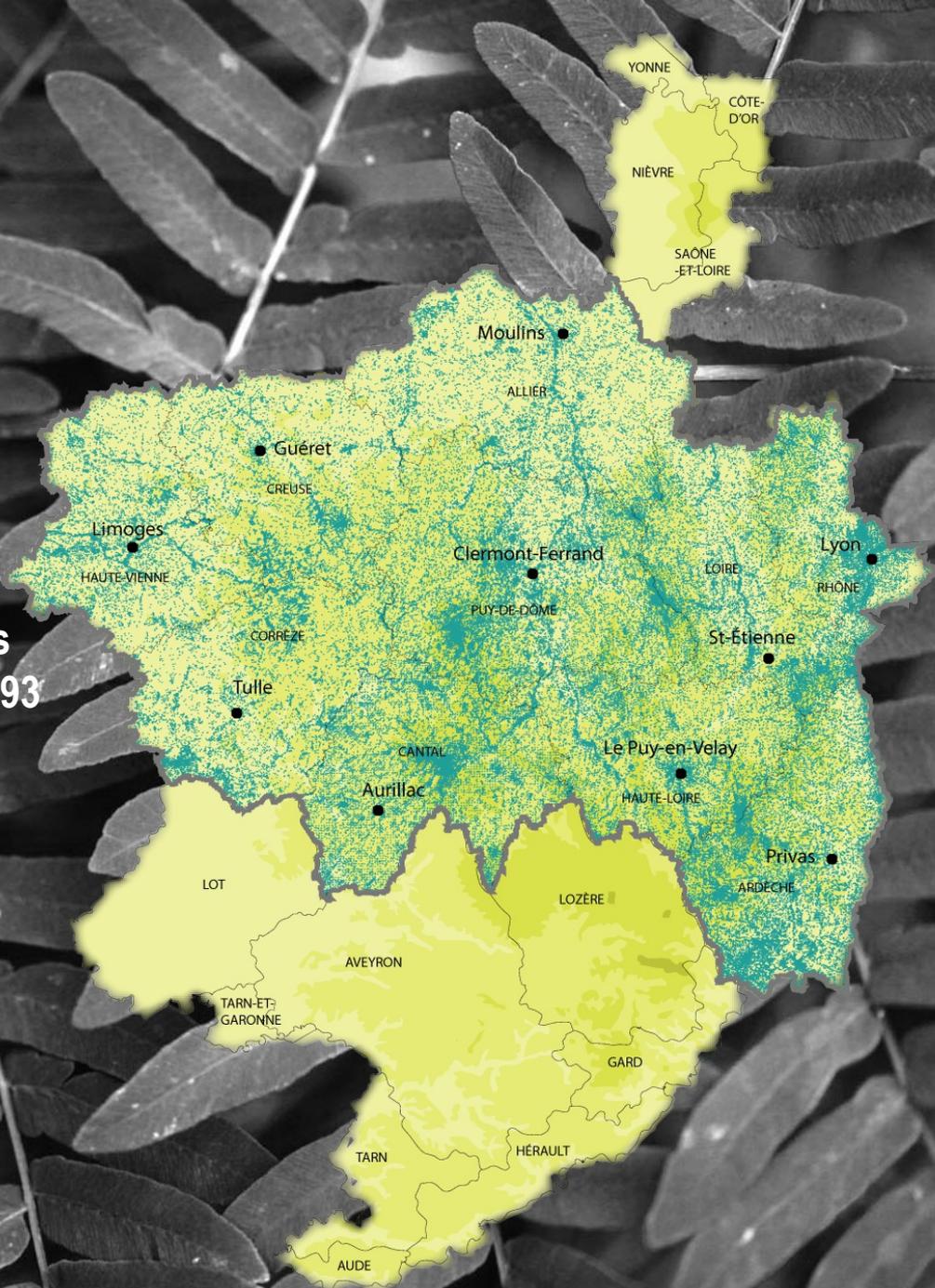
Taxons :

- indigènes
- non hybrides
- non douteux

Taxons à évaluer

Catalogue

Nombre d'informations floristiques
disponibles en Auvergne : 2 137 693



Étape 2 : examen des critères UICN et cotations

A

Déclin de la population

B

Aire de répartition réduite

C

Petite population & déclin

D

Très petite population

E

Analyse quantitative

Seuils
quantitatifs

Catégories

CR

En danger critique

EN

En danger

VU

Vulnérable

NT

Quasi menacé

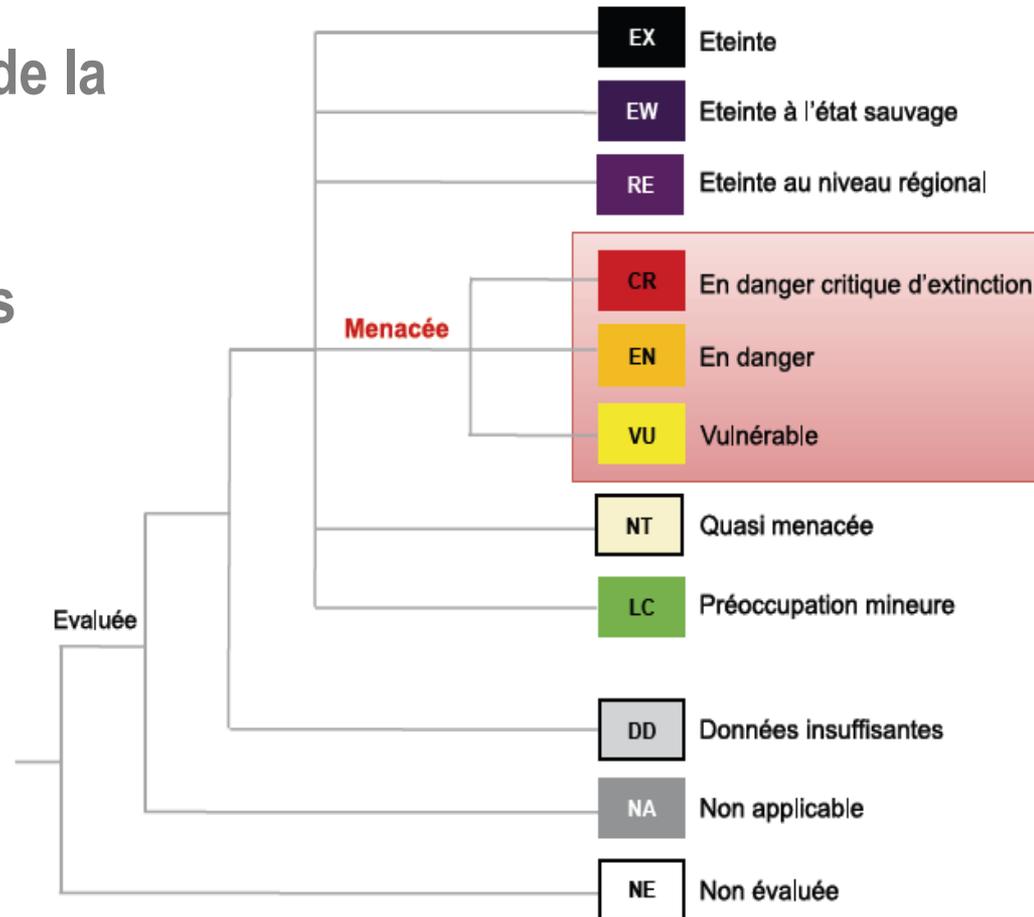
Critères UICN

Utiliser n'importe lequel des critères A à E	En danger critique (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)
A. Réduction de la population mesurée sur la plus longue des deux durées : 10 ans ou 3 générations			
A1	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%
A2, A3 et A4	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
<p>A1 Réduction de la taille de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé.</p> <p>A2 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p> <p>A3 Réduction de la population prévue ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans).</p> <p>A4 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée (sur un maximum de 100 ans), sur une période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p>		<p>(a) l'observation directe (<i>sauf A3</i>)</p> <p>(b) un indice d'abondance adapté au taxon</p> <p>(c) la réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EEO), et/ou de la qualité de l'habitat</p> <p>(d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels</p> <p>(e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites</p>	
B. Répartition géographique			
B1 Zone d'occurrence (EEO)	< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²
B2 Zone d'occupation (AOO)	< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²
<i>ET remplir au moins deux des trois conditions a, b ou c suivantes :</i>			
<p>(a) Sévèrement fragmentée OU nb de localités :</p>		= 1	≤ 5
<p>(b) Déclin continu de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) nb de localités ou de sous-populations, (v) nb d'individus matures.</p>			≤ 10
<p>(c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) nb de localités ou de sous-populations, (iv) nb d'individus matures.</p>			
C. Petite population et déclin			
Nombre d'individus matures	< 250	< 2 500	< 10 000
<i>ET remplir au moins un des sous-critères C1 ou C2 suivants :</i>			
C1 Un déclin continu estimé à au moins : <i>(max. de 100 ans dans l'avenir)</i>	25 % en 3 ans ou 1 génération	20 % en 5 ans ou 2 générations	10 % en 10 ans ou 3 générations
C2 Un déclin continu ET l'une des 3 conditions suivantes :			
(a) (i) Nb d'individus matures dans chaque sous-population :	< 50	< 250	< 1 000
(ii) % d'individus dans une sous-population égal à :	90 - 100 %	95 - 100 %	100 %
(b) Fluctuations extrêmes du nb d'individus matures			
D. Population très petite ou restreinte			
D1 Nombre d'individus matures OU	< 50	< 250	< 1 000
D2 Pour la catégorie VU uniquement : Zone d'occupation restreinte ou nb de localités limité et susceptibles d'être affectées à l'avenir par une menace vraisemblable pouvant très vite conduire le taxon vers EX ou CR.			En règle générale : AOO < 20 km ² ou nb de localités ≤ 5
E. Analyse quantitative sur 100 ans maximum			
Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est :	≥ 50 % sur 10 ans ou 3 générations	≥ 20 % sur 20 ans ou 5 générations	≥ 10 % sur 100 ans



Liste rouge

Les 11 catégories de la Liste rouge à une échelle régionale (d'après les Guides UICN 2001 & 2003)





Étape 3 : établissement de la liste rouge régionale



➤ Liste argumentée :

1 taxon



1 cotation de menace
RE – CR – EN – VU
NT – LC – DD



1 liste de critères
Zone d'occupation,
coefficient de régression,...



Résultats



Résultats



Catalogue : 4368 taxons de tous rangs taxonomiques, indigènes ou exogènes ;

Exclus : taxons exogènes (sauf archéophytes) ou d'indigénat très douteux (NA : cotation non applicable) ;

Non évalués (NE) : hybrides

Liste rouge sensu stricto :

2 053 taxons

dont 2026 espèces

et 27 taxons de rang infraspécifique.

81 taxons non évalués (NE) en raison de problèmes taxonomiques

BILAN sur 1972 taxons

dont 1945 espèces et 27 taxons de rang infraspécifique.



Résultats

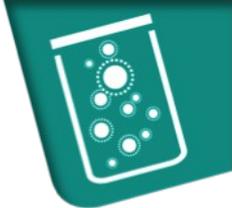
Catégorie UICN	Nombre d'espèces évaluées	Pourcentage	Nb de sous espèces et variétés présentant un enjeu patrimonial
EX	0	0	0
EW	0	0	0
RE	36	2	2
CR	114 (dont 18 espèces cotées CR*, non revues récemment)	6	4 (dont 3 infrataxons cotés CR*, non revus récemment)
EN	160	8	5
VU	127	7	9
NT	126	6	7
LC	1152	59	0
DD	230	12	0
Total	1945	100	27

419 taxons (dont 401 espèces) menacés en Auvergne (CR, EN, VU), soit 21 % de la flore auvergnate

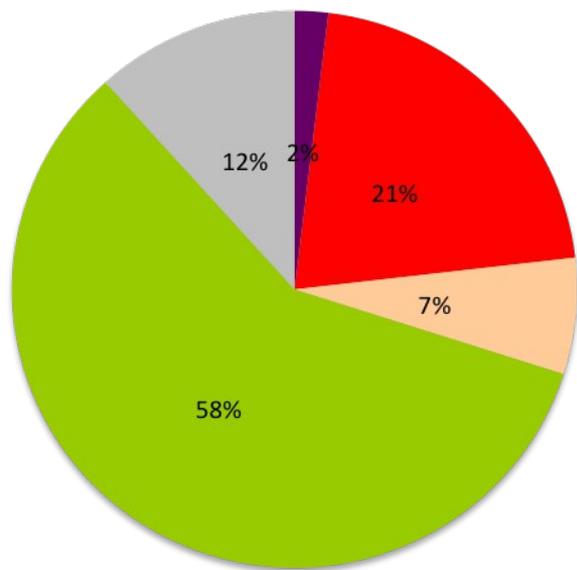
133 taxons (dont 126 espèces) quasi menacés (NT)

552 taxons (dont 527 espèces) menacés et quasi menacés, soit 28 % de la flore auvergnate

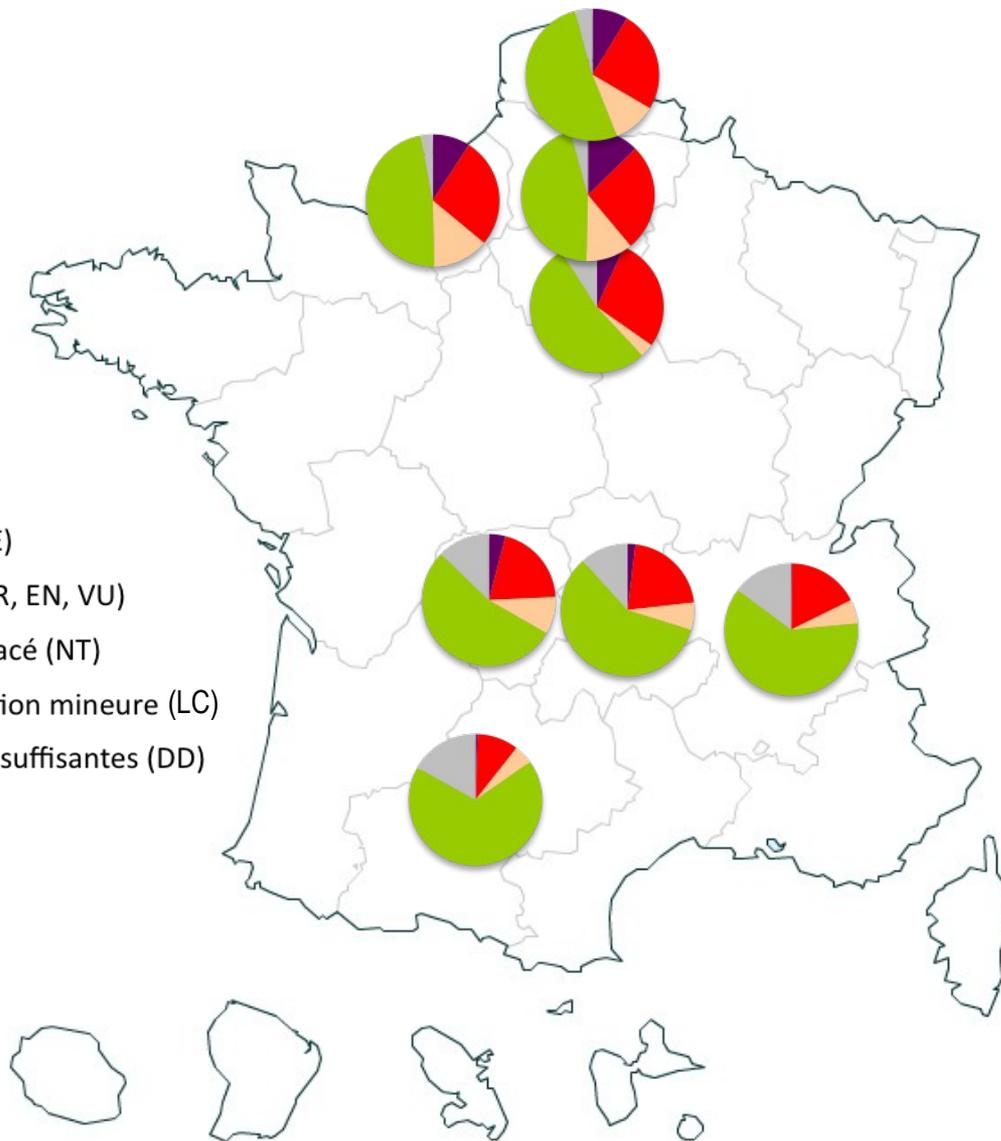
Comparaison avec d'autres Listes rouges régionales



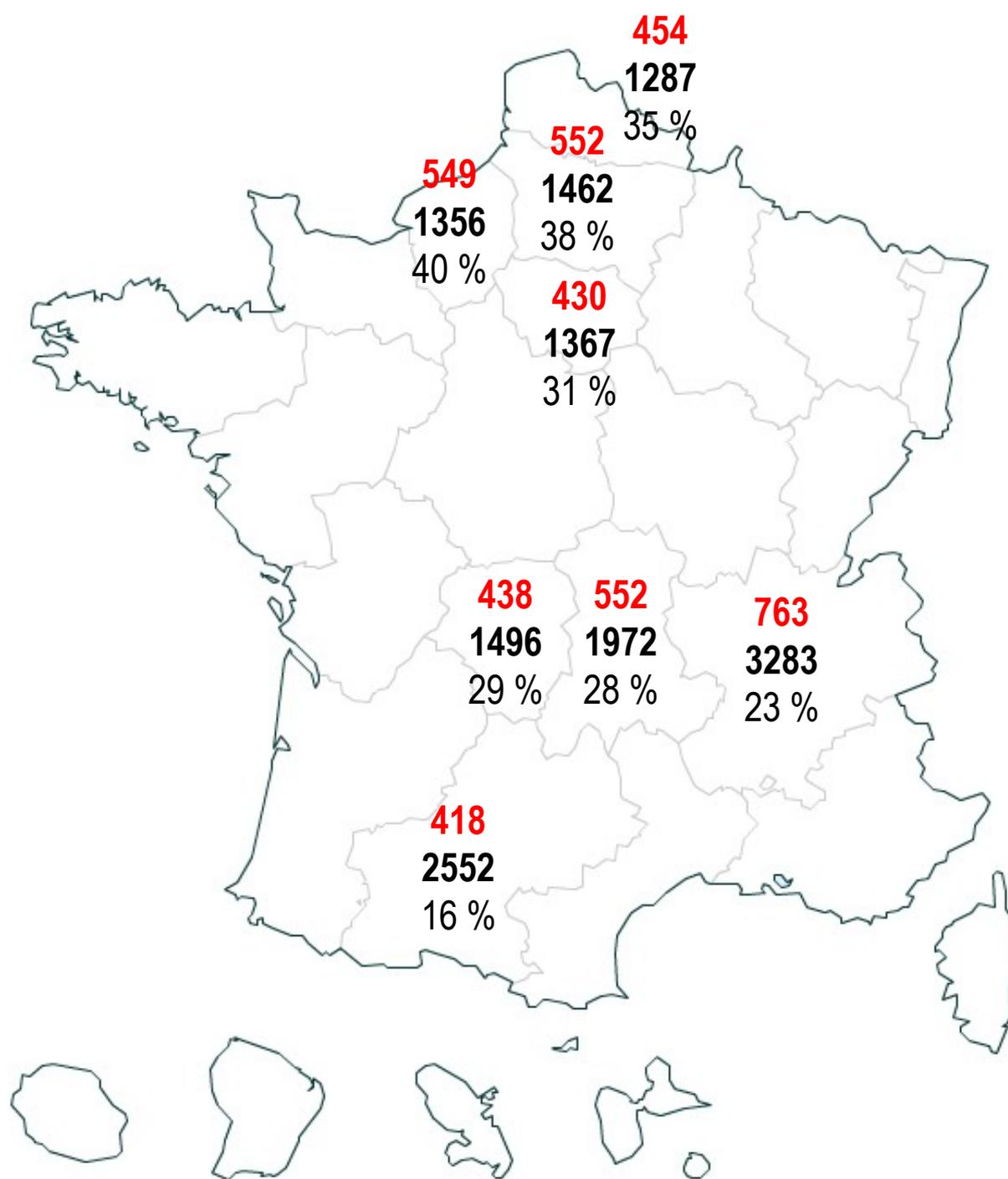
Auvergne



- Disparu (RE)
- Menacé (CR, EN, VU)
- Quasi menacé (NT)
- Préoccupation mineure (LC)
- Données insuffisantes (DD)



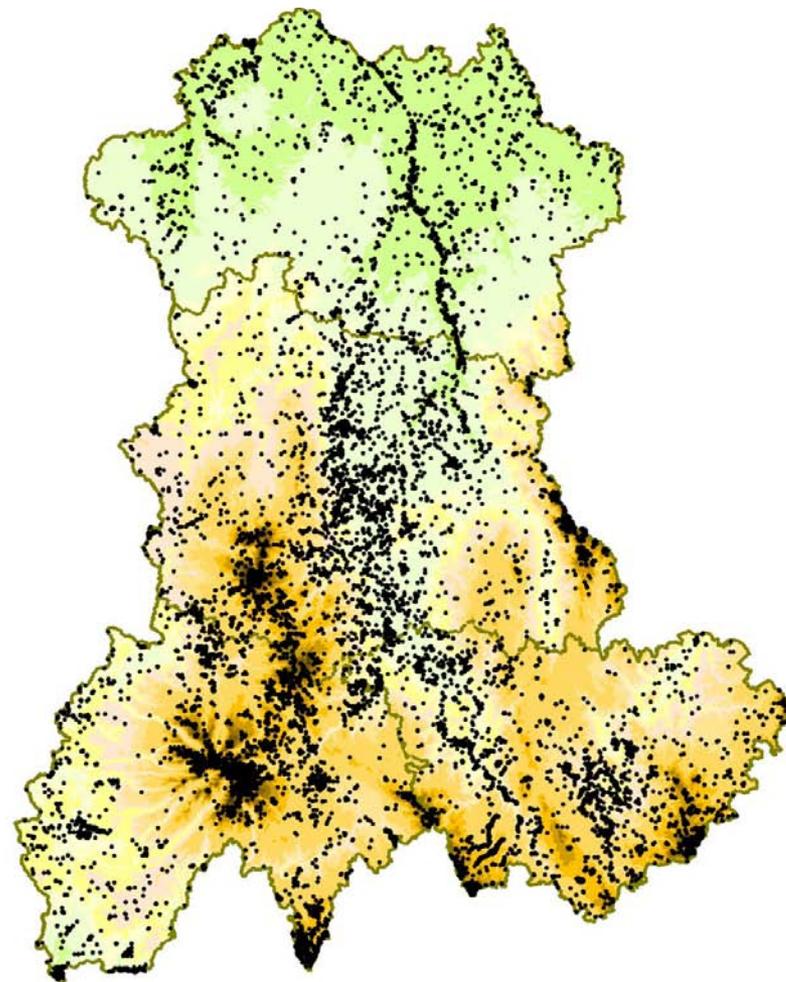
Résultats



Résultats



Répartition des taxons menacés et quasi menacés en Auvergne



Comparaison avec les listes d'espèces protégées

En Auvergne, 164 taxons indigènes sont protégés :

9 au niveau européen, 53 au niveau national, 112 au niveau régional, certains taxons pouvant bénéficier de protections à différents niveaux.

Parmi ces 164 taxons :

**108 sont menacés (CR, EN, VU), 31 sont quasi menacés (NT), 3 sont disparus (RE),
Soit 142 taxons (86 %) menacés, quasi menacés ou disparus.**

Les 22 taxons restants (soit 14 %) se trouvent en majorité dans la catégorie LC, ce sont en fait des taxons relativement fréquents qui ont été intégrés dans les listes de protection notamment pour des questions de récoltes abusives en raison de leur attractivité (Lys martagon notamment).



Comparaison avec l'ancienne liste rouge de la flore vasculaire d'Auvergne (2004)

Cette liste contenait 435 taxons répartis en deux listes :
une liste de 370 taxons prioritaires (taxons menacés)
et une liste de taxons secondaires (taxons quasi menacés)

Nette augmentation du nombre de taxons menacés (CR, EN, VU), quasi menacés (NT) et disparus de la région (RE) dans la présente liste rouge avec **590 taxons CR, EN, VU, NT et RE** soit une augmentation d'environ **36 %** de taxons de ces catégories.

Parmi les 435 taxons de l'ancienne liste rouge régionale :
280 sont menacés (CR, EN, VU), 63 sont quasi menacés (NT) et 12 sont disparus (RE), soit 356 (82 %) taxons menacés, quasi menacés ou disparus. La cotation UICN n'a pas été appliquée pour 15 taxons (3 %) en raison de leur exogénat en Auvergne ou de leur indigénat vraiment trop douteux. Le reste des taxons (65 soit 15 %) a été coté LC, DD ou NE.





Grands types de milieux les plus concernés par la présence de taxons menacés et quasi menacés :

- **milieux agro-pastoraux** (surtout moissons, pelouses et prairies humides), 40 % ;
- **milieux humides** (surtout tourbières et milieux alluviaux), 26 % ;
- **l'étage subalpin** (pelouses, landes et rochers subalpins), 13 % ;

Parmi les milieux rares et emblématiques de l'Auvergne, les milieux liés aux sources minéralisées sont concernés par près de 4 % des taxons menacés et quasi menacés



Quelques exemples

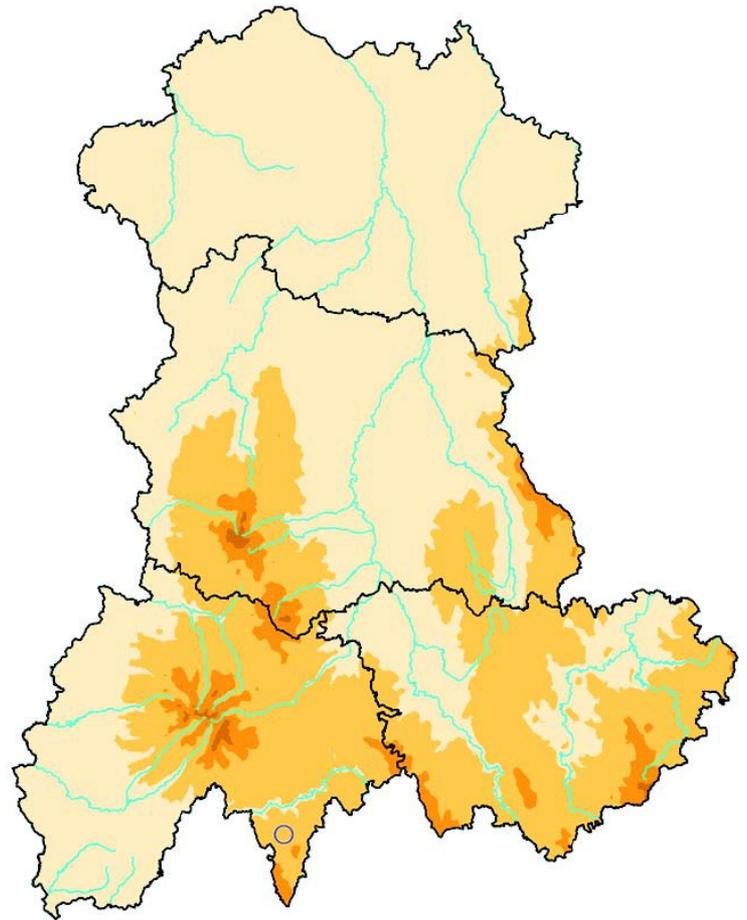


Exemples de cotation



RE

Hammarbya paludosa (L.) Kuntze
Malaxide des marais

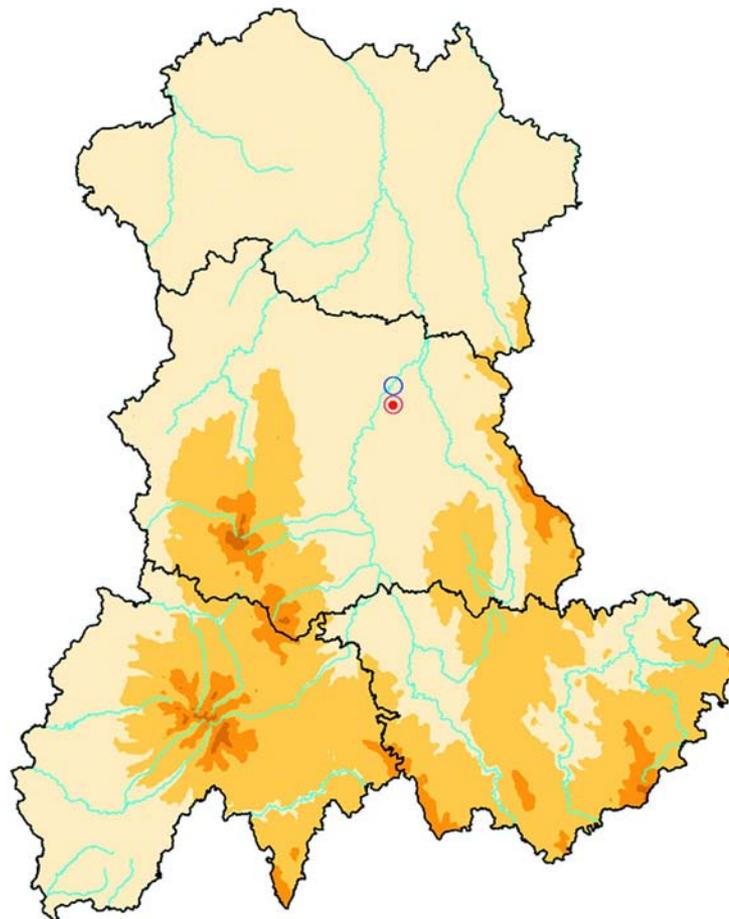


Exemples de cotation



CR

Gladiolus imbricatus L.
Glaïeul imbriqué

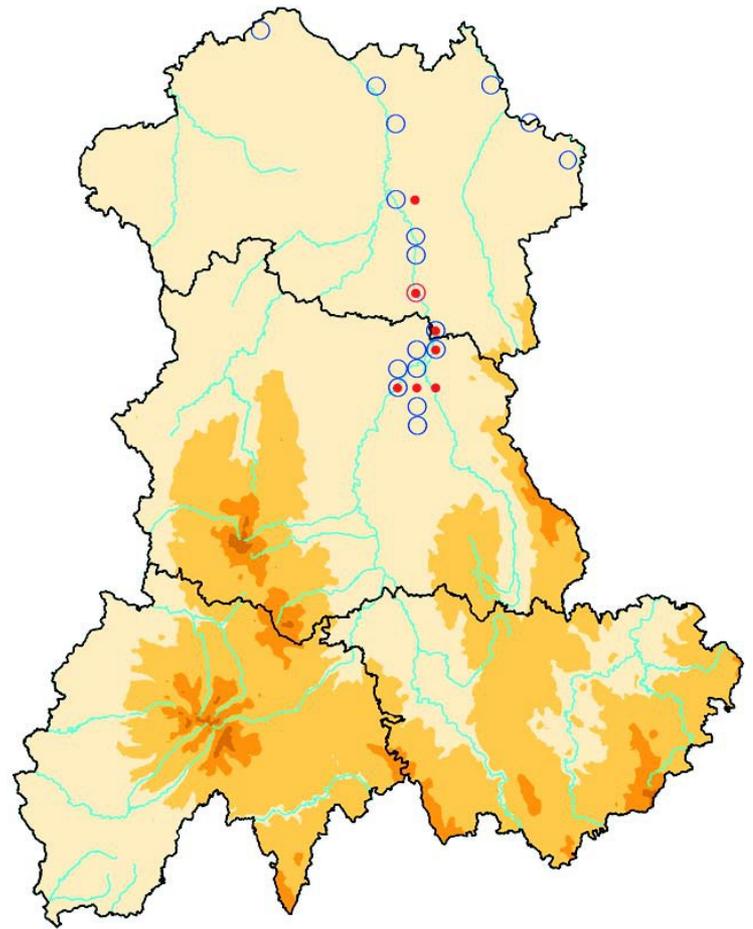


Exemples de cotation



CR

Marsilea quadrifolia L.
Marsilée à quatre feuilles

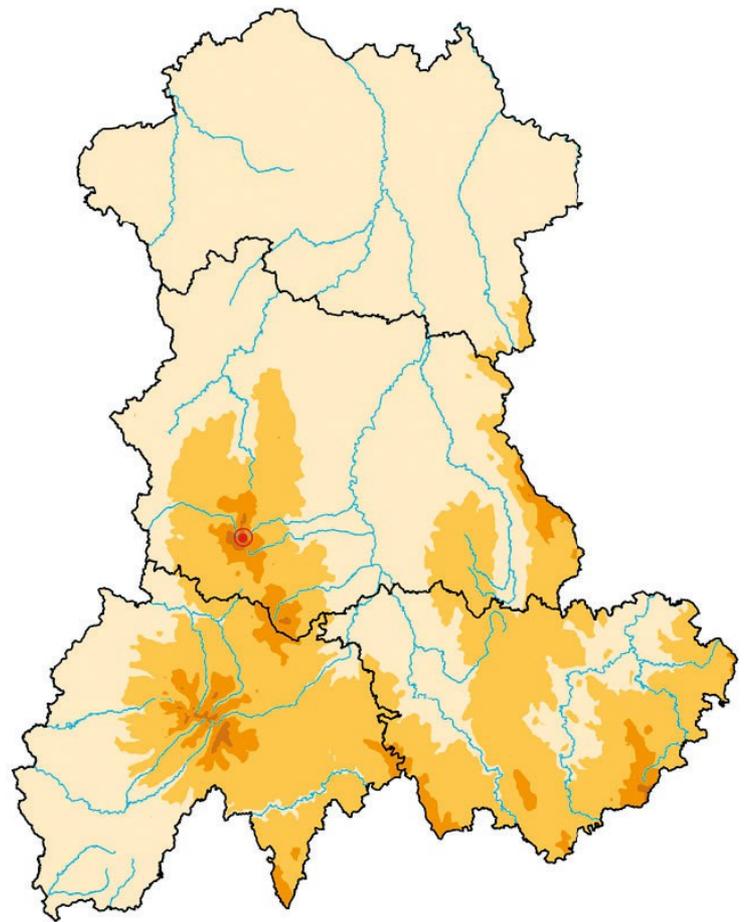


Exemples de cotation



CR

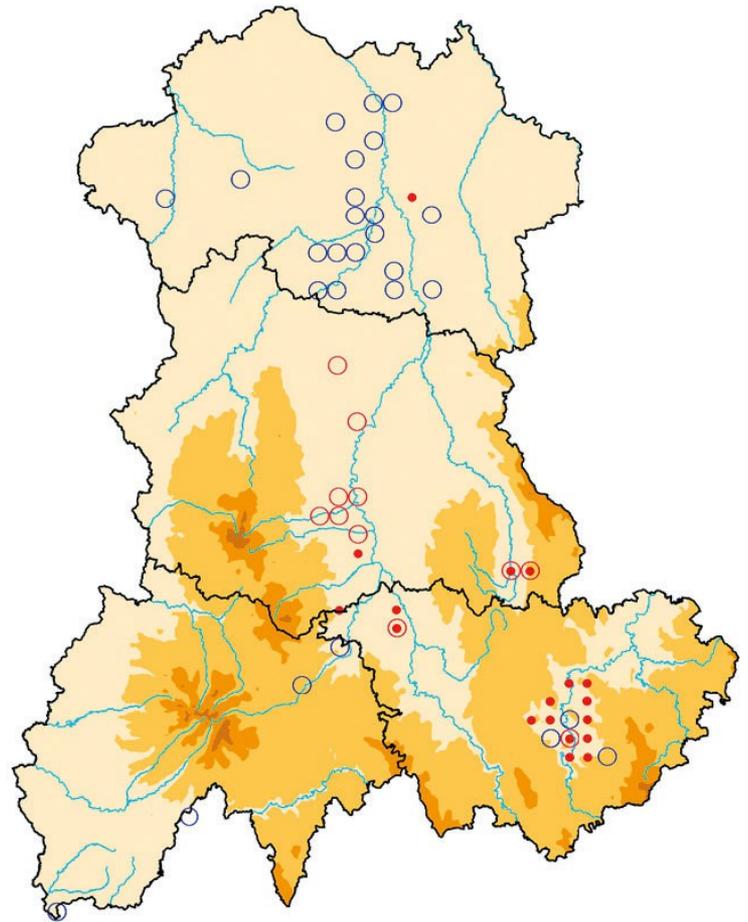
Carex curvula All.
Laïche courbée



Exemples de cotation

EN

Conringia orientalis (L.) Dumort.
Conringie d'Orient



Exemples de cotation

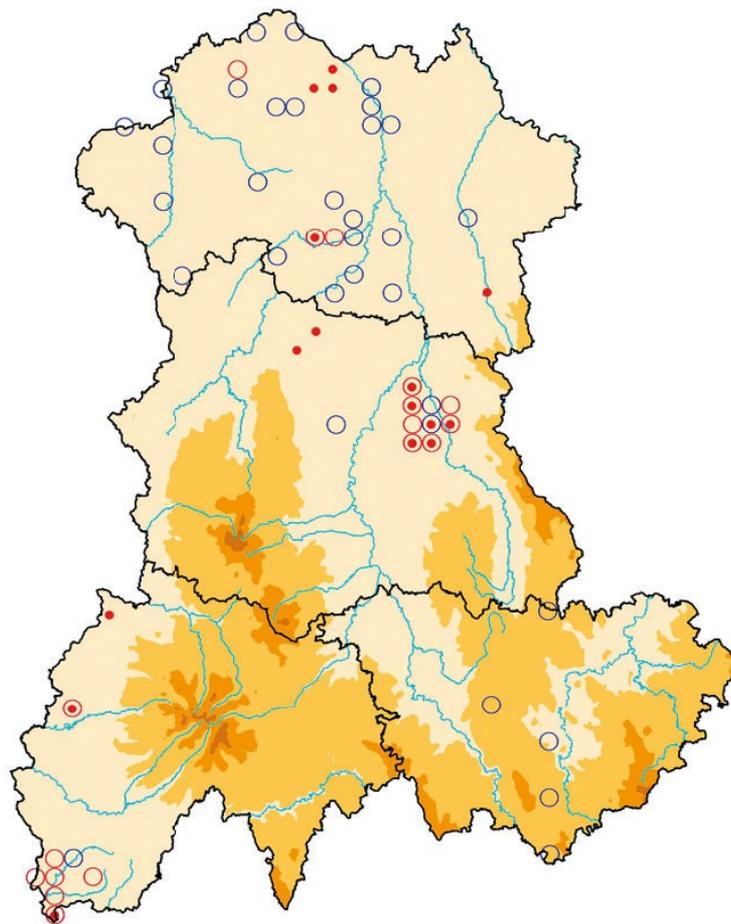


EN

Anacamptis laxiflora

(Lam.) Bateman, Pridgeon & Chase

Anacamptide à fleurs lâches

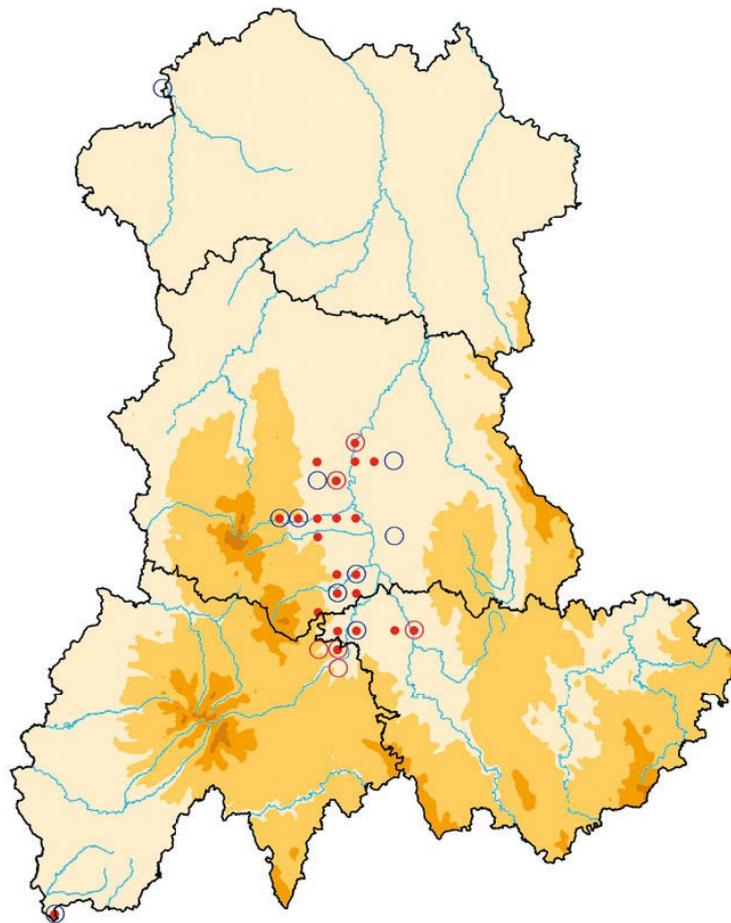


Exemples de cotation



NT

Inula montana L.
Inule des montagnes





Quelle utilité ?





Quelle utilité ?

- **Inventorier le risque d'extinction des taxons en Auvergne**
- **Identifier les urgences de conservation** (plans de conservation),
- **Surveiller l'évolution de l'état de conservation de la flore et mettre en place des mesures de gestion si nécessaire** (acquisitions foncières, travaux de génie écologique...)
- **Sensibiliser l'opinion publique**
- **Guider les politiques publiques** (SRCE, MAEt, PLU...)
- **Contribuer à la mise en place de protections réglementaires**
- **Contribuer à la Stratégie régionale de conservation de la biodiversité**



Nous vous remercions de votre attention

Conservatoire botanique national du Massif central

Siège & antenne Auvergne

Le Bourg
43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE
Tél. : 04 71 77 55 65
Fax : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
Site Internet : www.cbnmc.fr

Antenne Limousin

SAFRAN
2, avenue Georges Guingouin
CS80912 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

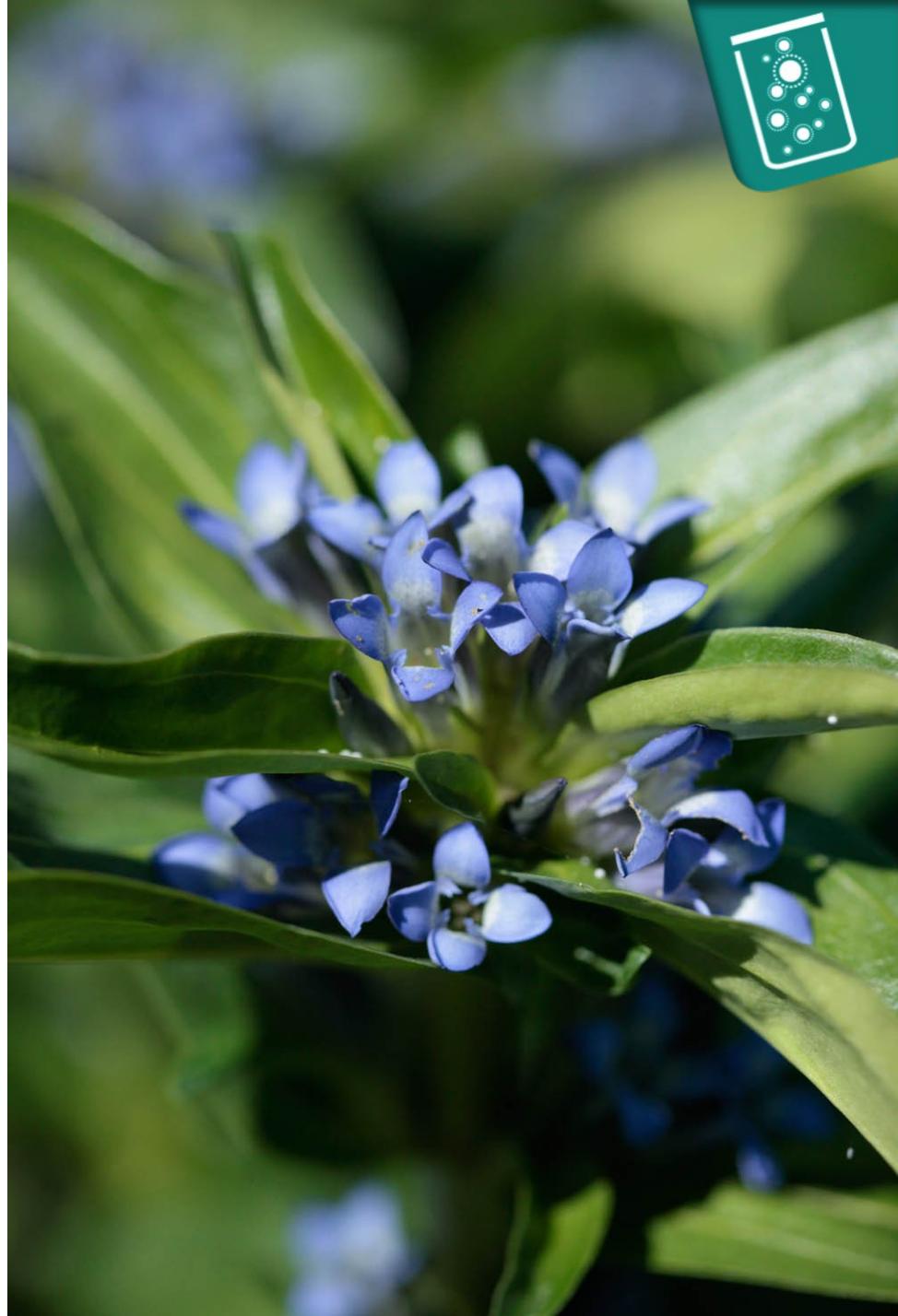
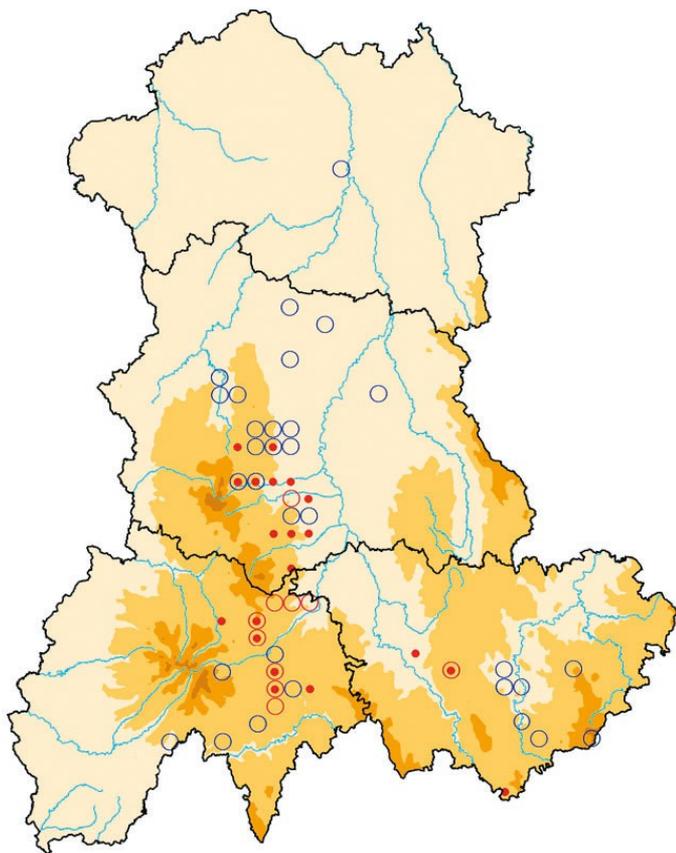
Antenne Rhône-Alpes

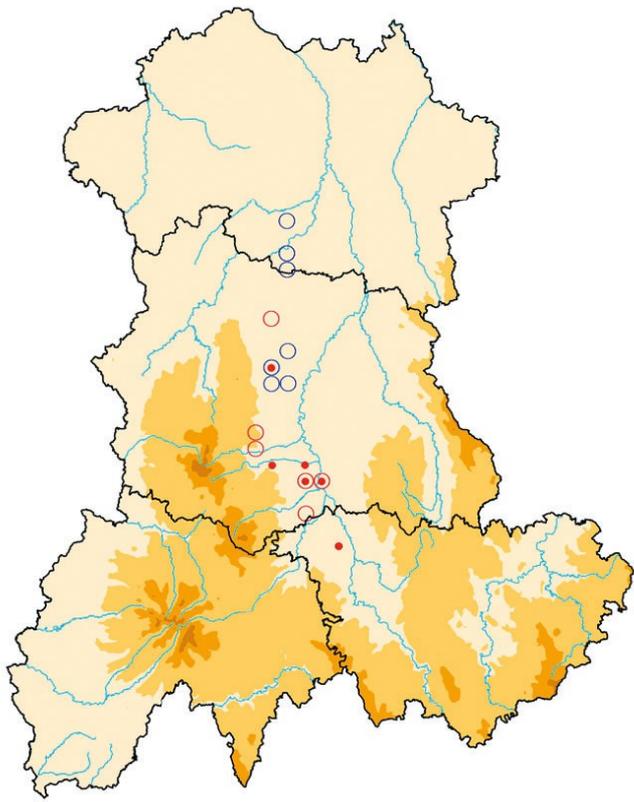
Maison du Parc
Moulin de Virieu
2, rue Benaÿ
42410 PELUSSIN
Tél. : 04 74 59 17 93



Gentiana cruciata L.

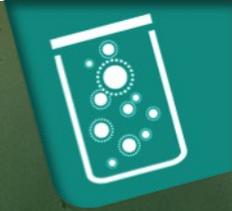
EN





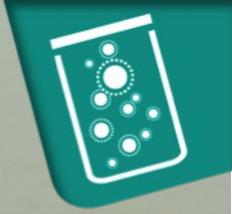
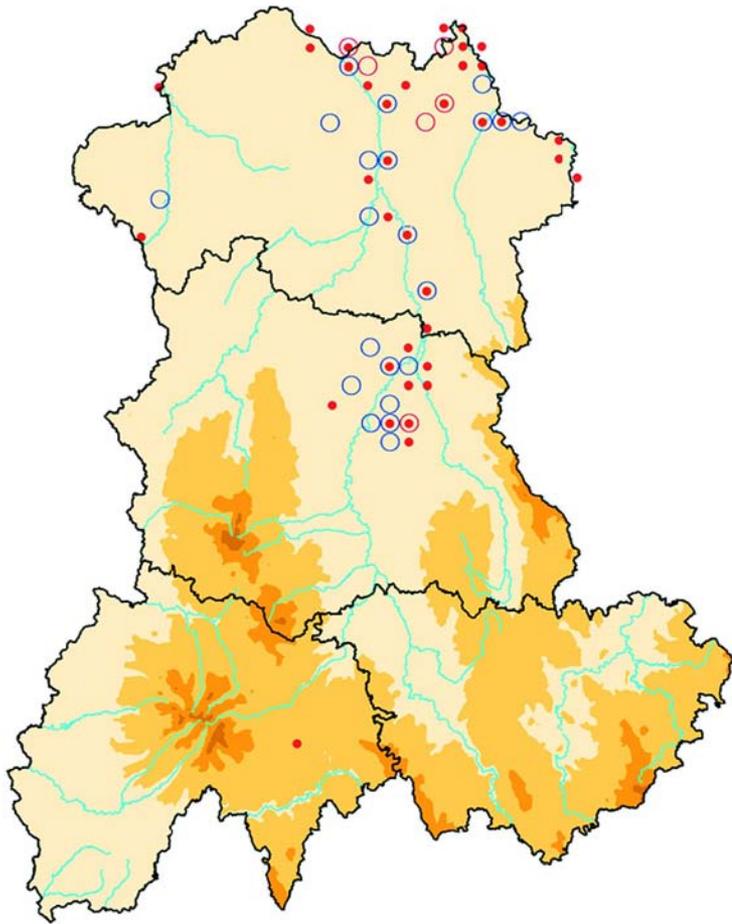
Helianthemum salicifolium (L.) Mill.

EN

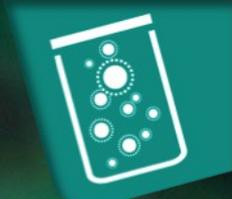
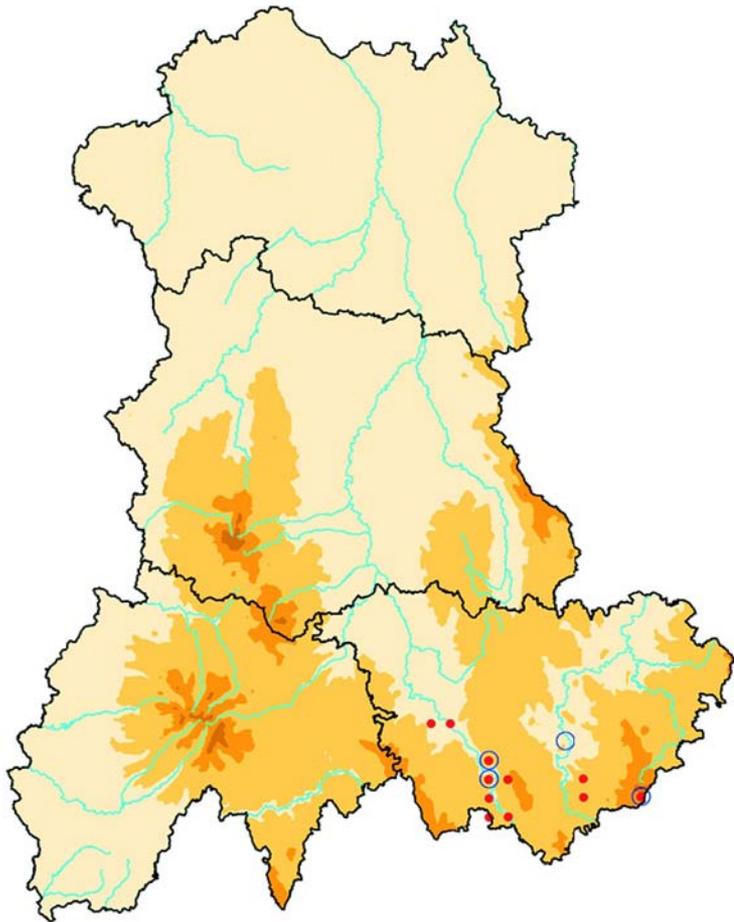


Glyceria maxima (Hartm.) Holmb.

NT



Melampyrum vaudense (Ronniger) Soó
VU



Cicendia filiformis (L.) Delarbre
CR

